Rousseau, Jean Jacques

MAXIMES

DE J.J. ROUSSEAU

Aux Amis de la Paix, de la Raiſon, & de la vraie Liberté.

Dixerunt Pax & non eſt Pax.

30106
Case
FRC
24749

INDÉPENDANCE.

I. SI le Magiſtrat (ou le Roi) avoit le droit de renoncer à l'autorité, à plus forte raiſon, à ne conſidérer que l'inſtitution humaine, le Peuple qui paie toutes les fautes des chefs devroit avoir le droit de renoncer à la dépendance. Mais les diſſentions affreuſes, les déſordres infinis qu'entraîneroit néceſſairement ce dangereux pouvoir, montrent plus que toute autre choſe combien les Gouvernemens humains avoient beſoin d'une baſe plus ſolide que la raiſon, & combien il étoit néceſſaire au repos public que la volonté divine intervînt pour donner à l'autorité ſouveraine un caractere ſacré qui ôtât aux ſujets le funeſte droit d'en diſpoſer. Quand la religion n'auroit fait que ce bien aux hommes, c'en ſeroit aſſez pour qu'ils duſſent tous la chérir & l'adopter. *Diſc. ſur l'orig. de l'inég.*

THE NEWBERRY LIBRARY

Insurrection.

II. Preſque toujours les conſpirations ne ſont que des crimes puniſſables, dont les auteurs ſongent moins à punir les tyrans qu'à le devenir eux-mêmes... Je ne voudrois, pour tout au monde, avoir trempé dans la conſpiration la plus légitime, parce qu'elle ne peut être exécutée ſans trouble, ſans déſordre, & quelquefois ſans effuſion de ſang; & qu'à mon avis le ſang d'un ſeul homme eſt d'un plus grand prix que la liberté de tout le genre humain. *Lettre particuliere*, *tom.* 24, *pag.* 437 *de l'édit. in*-12.

Coutumes, Loix.

III. Le moindre changement dans les coutumes, fût-il même avantageux à certains égards, tourne toujours au préjudice des mœurs; car les coutumes ſont la morale du Peuple, & dès qu'il ceſſe de les reſpecter, il n'a plus de regle que ſes paſſions, ni de frein que les loix, qui peuvent quelquefois contenir les méchans, mais jamais les rendre bons. D'ailleurs, quand la philoſophie a une fois appris au Peuple à mépriſer ſes coutumes, il trouve bientôt le ſecret d'éluder ſes loix. *Préf. de Narciſſe*

Liberté.

IV. La liberté eſt un aliment de bon ſuc, mais de forte digeſtion : il faut des eſtomacs bien ſains pour le ſupporter. Je ris de ces Peuples avilis, qui ſe laiſſant mener par des ligueurs, oſent parler de liberté ſans même en avoir l'idée, &, le cœur plein de tous les vices des eſclaves, s'ima-

ginent que pour être libres, il ſuffit d'être des mutins. *Sur le Gouvernement de Pologne.*

V. Il y a peu d'hommes d'un cœur aſſez ſain pour ſavoir aimer la liberté. *Lett. 8 de la Mont.*

VI. La liberté n'étant pas un fruit de tous les climats, n'eſt pas à la portée de tous les Peuples. Plus on médite ce principe établi par Monteſquieu, plus on en ſent la vérité. Plus on le conteſte, plus on donne occaſion de l'établir par des nouvelles preuves. *Contr. ſoc.*

VII. Vous êtes trop gens de bien pour ne pas préférer la paix à la liberté. Un Peuple ceſſe d'être libre quand les loix ont perdu leur force; mais la vertu ne perd jamais la ſienne, & l'homme vertueux demeure libre toujours. *Lett. à MM. de Luc de Geneve.*

VIII. Vous verrez par-tout (dans le contrat ſocial) la liberté réclamée, mais toujours ſous l'autorité des loix, ſans leſquelles la liberté ne peut exiſter, & ſous leſquelles on eſt toujours libre de quelque façon qu'on ſoit gouverné. *Lett. 6 de la Montagne.*

IX. Suppoſez par-tout un printemps perpétuel... Comment les hommes euſſent-ils renoncé à leur liberté primitive, pour s'impoſer ſans néceſſité l'eſclavage, les travaux, les miſeres INSÉPARABLES de l'état ſocial. *Eſſai ſur l'origine des langues.*

ÉGALITÉ.

X. Dès l'origine... les loix ont détruit, ſans retour, la liberté naturelle, & fixé pour jamais la loi de la propriété & de l'inégalité. *Lett. à MM. de Luc de Geneve.*

XI. L'inégalité tire ſa force & ſon accroiſſement du développement de nos facultés & des progrès de l'eſprit humain, & devient enfin ſtable

& légitime par l'établiſſement de la propriété & des loix... J'ai tâché de le prouver par les ſeules lumieres de la raiſon, & inépendamment des dogmes ſacrés qui donnent à l'autorité ſouveraine la ſanction du droit divin. *Diſc. ſur l'orig. de l'inégal.*

XII. L'inégalité de crédit & d'autorité devient inévitable, ſitôt que, réunis en ſociété, les hommes ſont forcés de ſe comparer entr'eux, & de tenir compte des différences. Celles-ci ſont en général les richeſſes, la nobleſſe ou le rang, la puiſſance & le mérite perſonnel. De ces quatre ſortes d'inégalité, les qualités perſonnelles étant l'origine de toutes les autres, la richeſſe eſt la derniere à laquelle elles ſe réduiſent à la fin, parce qu'étant la plus utile immédiatement au bien-être, & la plus facile à communiquer, on s'en ſert aiſément pour acheter tout le reſte... Ce qui eſt le terme extrême de la corruption. *id. ibid.*

XIII. Je conçois dans l'eſpece humaine deux ſortes d'inégalités, l'une naturelle ou phyſique... ſanté, force, qualités de l'eſprit : l'autre morale ou politique, réſultant du conſentement des hommes, & vers laquelle la loi fut le premier pas... La religion nous ordonne de croire que Dieu lui-même ayant tiré les hommes de l'état de nature immédiatement après la création, ils ſont inégaux parce qu'il a voulu qu'ils le fuſſent. *id. ibid.*

GOUVERNEMENT.

XIV. En négligeant les anciennes loix... on introduit ſouvent de grands maux pour en corriger de moindres. *Dédicace aux Génevois.*

XV. Après avoir tant aimé le gouvernement Républiquain, faudra-t-il changer de ſentiment dans ma vieilleſſe, & trouver enfin qu'il y a plus de véritable liberté dans les Monarchies que dans

nos Républiques ? . . . En France l'on s'entretient autant qu'on veut des affaires publiques. *Let. 9, de la Mont.*

XVI. Le Peuple ſera ſéduit par des intérêts particuliers qu'avec du crédit & de l'éloquence, quelques hommes adroits ſauront ſubſtituer aux ſiens. Qu'on ne m'oppoſe donc point la démocratie d'Athènes, parce qu'Athènes n'étoit point en effet une démocratie, mais une ariſtocratie très-tyrannique, gouvernée par des ſavans & des orateurs. *Diſc. ſur l'éconcm. polit.*

XVII. La ſouveraineté ne peut être repréſentée par la même raiſon qu'elle ne peut être aliénée; elle conſiſte eſſentiellement dans la volonté générale; & la volonté ne ſe repréſente point. . . . . Les Députés du Peuple ne ſont donc ni ne peuvent être ſes repréſentans. . . . ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute la loi que le Peuple en perſonne n'a point ratifiée eſt nulle, ce n'eſt point une loi. *Cont. ſoc.*

XVIII. La loi peut bien ſtatuer qu'il y aura des privileges. . . ., elle peut faire pluſieurs claſſes de Citoyens, mais elle ne peut nommer tels & tels pour y être admis. . . . . ; en un mot, toute fonction qui ſe rapporte à un objet individuel n'appartient pas à la puiſſance légiſlative. *Ibid.*

XIX. Quand Lycurgue donna des loix à ſa patrie, il commença par abdiquer la Royauté. . . . Celui qui rédige les loix n'a donc ou ne doit avoir aucun droit légiſlatif. *Ibid.*

XX. Donnez au gouvernement (le Roi) un droit *négatif* contre les innovations du légiſlateur (le Peuple), & au légiſlateur un droit négatif contre les uſurpations du gouvernement, les loix ſeules regnent, & vous avez une conſtitution inébranlable. *Let. 9, de la Mont.*

XXI. Voici, dans mes vieilles idées, le grand

problême en politique que je compare à celui de la quadrature du cercle en géométrie. . . . . . *Trouver une forme de gouvernement qui mette la loi au-deſſus de l'homme*. . . . Si cette forme n'eſt pas trouvable, & je crois qu'elle ne l'eſt pas, mon avis eſt qu'il faut paſſer à l'autre extrêmité. . . . . , établir le deſpotiſme le plus arbitraire. . . . . : En un mot, je ne vois pas de milieu ſupportable entre la plus auſtére démocratie & le hobbiſme le plus parfait : car, le conflit des hommes & des loix, qui met dans l'état une guerre perpétuelle eſt le pire de tous les Etats politiques. . . . ; mais à ce ſujet voici un nouveau problême, qui, depuis long-temps, me roule dans l'eſprit. *Trouver dans le deſpotiſme arbitraire une forme de ſucceſſion, qui ne ſoit ni élective ni héréditaire, ou plutôt qu'il ſoit à la fois l'un & l'autre, & par laquelle on s'aſſure, autant qu'il eſt poſſible, de n'avoir ni des Tiberè ni des Neron*. . . . ; mais ne me parlez plus de votre *deſpotiſme légal. Let. à Mr. de Mirabeau, tom.* 24, *pag.* 476.

XXII. Je remarquerai, enfin, combien ce déſir univerſel de réputation, d'honneurs, de préférences. . . . excite & multiplie les paſſions, & combien il cauſe tous les jours de revers & de cataſtrophes à proportion du nombre des concurrens. *Diſc. ſur l'orig. de l'inég.*

XXIII. Le gouvernement Monarchique convient ſeul aux grands Etats. . . . Dans les grandes Monarchies il ſe trouve une trop grande diſtance entre le Prince & le Peuple ; l'Etat manque de liaiſon : pour la former, il faut des ordres intermédiaires, il faut des Princes, des Grands, de la Nobleſſe. *Contr. ſoc.*

XXIV. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait beaucoup de gouvernemens établis durant ces orages (temps

de criſe, de famine, de ſédition); mais alors ce ſont ces gouvernemens même qui détruiſent l'Etat. Les uſurpateurs amenent ou choiſiſſent toujours ces temps de trouble, pour faire paſſer à la faveur de l'effroi public des loix deſtructives que le Peuple n'adopteroit jamais de ſens froid. Le choix du moment de l'inſtitution eſt un des caracteres les plus ſûrs, par lequel on peut diſtinguer l'œuvre du légiſlateur d'avec celle du tyran. *Contr. ſoc.*

N. B. *L'Éditeur a extrait cent autres articles de l'immortel J. J., qui préſentent le même eſprit de paix. Mais il veut ménager le loiſir des lecteurs, auxquels encore il fait grace de mille autres articles qu'il avoit recueillis dans des auteurs réputés ci-devant immortels, mais qu'on a déclarés depuis peu eſclaves, ou dumoins Français ſans patrie. Montagne, par exemple, aſſure que* « l'on » peut étayer une piece qui ſe dérange, mais » changer les fondemens d'un vaſte édifice, c'eſt » émonder les défauts particuliers par une deſ» truction univerſelle, & guérir les malades par » la mort ». *Monteſquieu a renouvellé pluſieurs fois le même paradoxe, & a oſé conſigner dans ſon eſprit des loix bien d'autres principes auſſi repréhenſibles. Je n'en citerai que deux pour exemple:* « établir pluſieurs religions dans un Empire, » c'eſt n'en vouloir aucune. . . . Si depuis deux » ou trois ſiecles la France a augmenté ſans ceſſe » ſa puiſſance & ſa grandeur, il faut attribuer » cela à la *bonté* de ſes loix, non pas à la for» tune qui n'a pas ces ſortes de conſtance ».

790

COPIE de la Lettre écrite à M. . . .

MONSIEUR,

LE Public eſt aujourd'hui inondé d'Ouvrages de tous les genres, & il raffole ſur-tout de ceux de J. J. Rouſſeau, dont il invoque chaque jour les principes politiques, relativement à la révolution actuelle. L'enthouſiaſme du Public pour cet Auteur, m'a fait penſer qu'il verroit avec utilité, peut-être même avec plaiſir, ce que ſon idole a écrit ſur la Liberté. Je vous envoye, en conſéquence, M., différens extraits que j'ai faits ſur cet objet important, & vous laiſſe le maître de les faire imprimer, ſi vous croyez qu'ils puiſſent produire quelque bien.

J'ai l'honneur d'être, &c.